

© BLPRRC Architectures & Patrimoine



Construction d'un nouvel équipement sportif

Commune de Mourmelon-le-Grand (51)

BLPRRC Architectures & Patrimoine

Le gymnase existant présente un état sanitaire assez bon, toutefois, les procédés constructifs et les matériaux déployés induisent, dans le cadre d'une réhabilitation, de lourds travaux. Face à différentes contraintes, l'hypothèse de réhabilitation est écartée.

Surface prévue : 3 594 m²

Année de la mission : 2022

Budget : 6,6 M€ HT

Missions MP CONSEIL : Faisa, Prog, Choix du maître d'œuvre

LE PROJET

Elue Commune la plus sportive de la Marne, Mourmelon-le-Grand dispose sur son territoire de deux gymnases et d'un stade municipal, sans compter les structures militaires (cour de tennis, golf, gymnase, piscine, etc).

Compte tenu de l'augmentation du nombre des nouveaux adhérents aux activités sportives, la municipalité est régulièrement sollicitée pour le développement de ses équipements.

La 1^{ère} hypothèse d'une réhabilitation du gymnase Saint-Martin, présentant des signes de vieillesse, a été écartée.

L'objectif était donc de se doter d'un nouvel équipement sportif en lieu et place du gymnase existant, c'est pourquoi, la Commune de Mourmelon-le-Grand souhaite se faire accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage.

LA MISSION MP CONSEIL

L'étude de faisabilité a permis d'analyser le site, et d'étudier différents scénarios sur les plans : spatial, budgétaire et calendaire. A l'issue de cette faisabilité, il a été décidé de démolir le gymnase existant et de reconstruire un nouvel équipement sportif.

Le programme technique détaillé a été rédigé sur la base du scénario retenu.

Le choix de la Maîtrise d'œuvre s'est fait dans le cadre d'un concours de maîtrise d'œuvre.

La mission comprend également la vérification de la conformité des études par rapport au programme, assurée par un suivi rigoureux de toutes les phases d'études.